

Méthode	Version	Date d'entrée en vigueur
E-II-2.2	3	20/01/2022
Dosage du mercure (Hg) dans les eaux – Méthode par spectrométrie de fluorescence atomique de vapeur froide		

Descriptif		
Paramètre	Mercure (Hg)	
Référence normative	NBN EN ISO 17852	2008

Domaine d'application	
Matrice	Eau potable Eaux de surface Eaux souterraines Eaux de pluie Eaux résiduares industrielles et domestiques Lixiviats

Critères de performance		
Limite de quantification (LQ)		ng/l
Incertitude (relative) de la mesure		%
Gamme de travail		ng/l

- (a) source norme de référence
 (b) source laboratoire ISSeP : incertitude élargie par combinaison de la reproductibilité intralaboratoire et du biais de la méthode selon la norme ISO 11352:2012
 (c) source laboratoire ISSeP : Validation de la méthode



1. Objet

La présente procédure spécifie une méthode permettant de réaliser le dosage du mercure dans l'eau potable, les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux de pluie et les lixiviats. Il est permis d'appliquer la présente méthode aux eaux résiduaires industrielles et domestiques après une phase de digestion supplémentaire, à 35 °C.

2. Procédure

L'ensemble des prescriptions de la norme de référence internationale NBN EN ISO 17852 :2008 sont d'application, à l'exception des prescriptions spécifiques à la Région wallonne. Ces prescriptions spécifiques s'écartent ou limitent le choix de celles de la norme de référence internationale. Elles sont reprises, en gras, dans le tableau ci-dessous au sein de la colonne « Prescriptions CWEA ». Les prescriptions y relatives qui sont reprises dans la norme de référence sont listées, pour information au sein de la colonne « Prescription norme de référence ».

<u>Prescriptions de la norme de référence</u>	<u>Prescriptions CWEA</u>
Prélèvement et prétraitement des échantillons	
(§7 de la norme de référence)	Si le dosage du mercure porte uniquement sur les composés solubles de mercure, une étape de filtration préalable à la digestion doit être effectuée au moyen d'une membrane filtrante de 0.45 µm.
(§7 de la norme de référence)	Les eaux sont digérées à une température de 35 °C pendant au moins 30 minutes.
Réglage des instruments	
(§8 de la norme de référence) Pour les échantillons dont la concentration en mercure est en dehors de l'étendue de mesure pour un ajustement de gamme donné, refaire l'analyse à une sensibilité inférieure ou diluer un nouvel échantillon non digéré à l'intérieur de la gamme d'étalonnage.	Si la concentration en mercure de la solution d'essai dépasse la valeur maximale de la courbe d'étalonnage, cette solution doit être diluée avec la solution d'acide nitrique dilué.



<u>Prescriptions de la norme de référence</u>	<u>Prescriptions CWEA</u>
Calcul	
(§9.2 de la norme de référence) Les courbes d'étalonnage non linéaires sont également permises.	La courbe d'étalonnage doit être linéaire lors de l'utilisation d'un spectromètre de fluorescence atomique.
Expression des résultats	
(§9.3 de la norme de référence) Consigner les résultats en nanogrammes par litre à deux chiffres significatifs	Consigner des résultats à trois chiffres significatifs au maximum , en fonction de la fraction massique obtenue et des données de validation de la méthode.

3. Informations de révision

Les principales modifications apportées à cette procédure par rapport à la version précédente sont : /